

L'Escalade à l'assaut du patrimoine mondial de l'humanité

L'ESCALADE EST UNE TRADITION AUQUEL LES GENEVOIS SONT PARTICULIÈREMENT ATTACHÉS, MÊME SI MALHEUREUSEMENT LES FESTIVITÉS SERONT TRÈS RÉDUITES CETTE ANNÉE. VINCENT SUBILIA, DÉPUTÉ, PRÉSENTE UNE MOTION QU'IL AVAIT DÉPOSÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE DEMANDANT D'ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES POUR SON INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ.



Par Vincent Subilia

En ces temps troublés, Genève a plus besoin que jamais de fédérer les bonnes volontés pour rayonner et se projeter dans l'avenir en confiance. Cela est d'autant plus vrai lorsque le défilé de l'Escalade, manifestation phare de la République, est annulé pour des raisons sanitaires évidentes. A défaut d'applaudir la Mère Royaume paradant sur la Place du Bourg-de-Four, le PLR souhaite assurer la pérennité de cet événement de premier plan en militant pour son inscription au patrimoine mondial de l'humanité. Tel est l'objet d'une motion que j'ai déposée en 2017 au Conseil municipal de la Ville de Genève lorsque j'étais encore membre de cette noble assemblée.

UNE TRADITION CANTONALE

Tradition de premier plan, l'Escalade, remarquablement organisée par la Compagnie de 1602, a pour but de commémorer la bataille qui se déroula durant la nuit du 11 au 12 décembre de l'an 1602, et donc de célébrer « l'indépendance » genevoise. A ce titre, elle traduit l'expression d'un patrimoine immatériel. Représentatives d'un savoir-faire traditionnel, ces festivités participent de la diversité culturelle que la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel entend valoriser.

Si le Carnaval de Bâle y figure depuis 2017 et la Fête des Vignerons depuis 2016, l'Escalade – fer de lance du patrimoine genevois – semble parfaitement légitimée à y être inscrite. Cela paraît d'autant plus défendable que cette commémoration figure sur la liste des 199 traditions vivantes de Suisse, au même titre que le fameux Esprit de Genève ou le (non moins célèbre) Feuillu.

Déposée à la veille de la commémoration de l'Escalade 2017, la motion PLR invite donc le Conseil administratif de la Ville de Genève à prendre toutes les mesures utiles, en collaboration avec la Compagnie de 1602 ainsi qu'avec les autorités fédérales (en particulier l'Office fédéral de la culture) et cantonales, de façon à étudier les conditions de l'inscription de l'Escalade sur la liste du patrimoine culturel immatériel.

Trente longs mois auront été nécessaires pour que cette motion soit enfin acceptée, le 26 mai dernier. Un véritable parcours du combattant savoyard émaillé de seize reports en commission, lesquels témoignent du manque de corrélation souvent observé entre le temps long de la politique et le rythme qui devrait prévaloir sur le plan économique.



UNE VITRINE POUR GENÈVE

Car, au-delà de la symbolique que revêtirait une telle inscription à l'UNESCO, celle-ci constituerait un puissant levier de rayonnement pour Genève, et donc d'attractivité pour nos hôtes confédérés et étrangers. Alors que la pandémie fait rage et que le secteur touristique vit des heures historiquement sombres, un tel projet contribuerait certainement – lorsque la situation sanitaire le permettra –

à drainer des visiteurs dans la Cité de Calvin, alimentant de ce fait nos commerçants et nourrissant nos restaurateurs. Il en va de même de nos hôteliers, alimentés à 80 % par la clientèle d'affaires, lesquels se réjouiraient certainement des quelques nuitées générées par la promotion de l'Escalade au-delà de la Sarine ou de nos frontières nationales.

Il revient donc désormais au Conseil administratif de la Ville de Genève de mettre en œuvre cette motion, en espérant qu'il engagera ces démarches avec toute la célérité et la détermination qui doivent nous animer pour faire briller les couleurs de Genève et contribuer à la vitalité de son tissu économique.

Aux yeux du PLR, l'Escalade mérite qu'on lui consacre une attention politique aussi convaincue que celle des

800 bénévoles costumés du défilé et des milliers de spectateurs, qui portent haut les valeurs genevoises et nous feront à nouveau rêver autour du Picoulet sitôt la pandémie vaincue.

Tradition de premier plan, l'Escalade, remarquablement organisée par la Compagnie de 1602, a pour but de commémorer la bataille qui se déroula durant la nuit du 11 au 12 décembre de l'an 1602, et donc de célébrer «l'indépendance» genevoise. A ce titre, elle traduit l'expression d'un patrimoine immatériel.